

Montalembert Conseils et Formation

L'organisme de formation au service des acteurs du monde économique et de l'emploi

REEMPLIR LE BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER ET RESPECTER LES OBLIGATIONS COMPTABLES DES OF

OBJECTIFS :

- Remplir le nouveau Bilan Pédagogique et Financier
- Respecter les obligations comptables des organismes de formation

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Salariés, gestionnaires et dirigeants d'organismes de formation ou de cabinets d'expertise comptable

PLANNING 2020 ET LIEUX DE FORMATION

Lille : le 19 février 2020

Lyon : le 4 mars 2020 et le 23 avril 2020

Paris : le 20 février et le 7 avril 2020

Plus formations personnalisées à distance

DUREE ET TARIF

1 jour (7 heures) : 390€ HT par personne

CONTACT

Tel : 03 20 47 46 17

Eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas (exposés suivis de périodes de questions-réponses) et cas pratiques utilisés durant la formation

INTERVENANT

Eric Conti, Directeur de Montalembert Conseils et Formation, ancien directeur financier, spécialiste de la Formation Professionnelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Sanction de la formation:** Attestation de présence et évaluation des acquis
- **Nature de la formation :** Adaptation et développement des compétences

PROGRAMME :

SAVOIR REEMPLIR LE BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER

Les principes du Bilan Pédagogique et Financier

- L'importance accrue de bien remplir le Bilan Pédagogique et Financier après la réforme
- Les changements importants
- Les dates du Bilan Pédagogique et Financier en 2020
- L'évolution prévue en 2021

Remplir le Bilan Pédagogique et Financier

- L'identification de l'Organisme de Formation
- Les caractéristiques de l'Organisme de Formation.
- Le bilan financier : les produits
- Le bilan financier : les charges
- Les personnes dispensant des heures de formation
- Le bilan pédagogique
- La sous-traitance
- Les documents comptables
- Les annexes spécifiques

RESPECTER L'ORGANISATION COMPTABLE DES ORGANISMES DE FORMATION

Les obligations spécifiques des organismes de formation en matière de comptabilité

La comptabilité adaptée

Les annexes obligatoires

Le Contrôle interne

Les Commissaires aux comptes

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION : REMPLIR LE BILAN
PEDAGOGIQUE ET FINANCIER ET RESPECTER LES OBLIGATIONS
COMPTABLES DES ORGANISMES DE FORMATION**

L'ENTREPRISE :

SIREN :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

NOM DU CONTACT FORMATION :

.....

TELEPHONE : EMAIL :

• **DATE DE LA SESSION CHOISIE :**

• **NOM ET COORDONNEES DES PARTICIPANTS INSCRITS A LA SESSION :**

NOM	PRENOM	FONCTION	EMAIL

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION

Toute inscription à la session de formation nécessite l'envoi du bulletin d'inscription à :

Montalembert Conseils et Formation, 18 bis boulevard Montalembert, 59493 Villeneuve d'Ascq

Toute inscription doit être accompagnée, impérativement :

- Soit du paiement de la formation (468 euros T.T.C.) à l'ordre de Montalembert Conseils et Formation
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCA avec subrogation

Une inscription peut être reportée sur une session ultérieure ou les sommes versées être remboursées si l'annulation intervient au maximum 10 jours avant la formation.

DATE :

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE :